

**ARRETE DE CIRCULATION
MUNICIPAL**

FERMETURE DU CHEMIN DES ROSSETS

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,
VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
VU la demande de l'entreprise GOURVEST YVES CONSTRUCTION,
CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction de la maison de M. MORLEY (413 Chemin des Rossets).

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

A R R E T E

Article 1 : La route communale dénommée CHEMIN DES ROSSETS sera interdite à la circulation du mardi 2 Mai 2023 au vendredi 30 juin 2023 à 18 heures, du numéro 377 au numéro 413.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GOURVEST YVES CONSTRUCTION

Fait à Seytroux,
Le 28 Avril 2023

Le Maire,
MORAND Jean-Claude

